



Membres d'honneur

Michel VOVELLE, Christine PEYRARD, Françoise BRUNEL, Michel BIARD, Nicole PERRON, Jean-Marc SCHIAPPA, Pascal DUPUY, Claude MAZAURIC, Dominique GODINEAU, Philippe de CARBONNIÈRES, Florence GAUTHIER, Hervé LEUWERS

Le Mans, le 17 février 2016

à

Monsieur le Directeur

de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Objet : Devenir des ossements de la fouille dite du « charnier » des Jacobins au Mans

Monsieur le Directeur,

L'un des articles consacrés courant janvier par le quotidien Ouest-France aux ossements exhumés dans le Quinconce des Jacobins (« Inhumér ou pas, commémorer ou non ? Un dossier sensible » – OF du 09 janvier 2016) suggère que la DRAC ne serait pas hostile à un transfert des dépouilles à « l'historial » des Lucs-sur-Boulogne. « Cela dépendra du projet scientifique et culturel [de l'historial] » lui fait-on dire.

Ce « projet scientifique et culturel » qui émanerait de Monsieur De Villiers, nous le connaissons tous, hélas : ce n'est rien moins que la création artificielle d'un « lieu de mémoire » pour accréditer le prétendu « génocide franco-français ». Vous n'êtes pas sans savoir les enjeux portés par cette entreprise de criminalisation de la République dont Monsieur Reynald Sécher, Messieurs De Villiers et Retailleau, relayés par un certain nombre de parlementaires de droite et d'extrême-droite, se sont fait les champions au mépris des règles régissant l'archéologie.

Nous ne relèverons pas, car tel n'est pas ici notre propos, les erreurs factuelles et les contre-vérités dont fourmille cette série d'articles. Il ne peut, en revanche, échapper à personne que cette campagne de presse vise à exercer une pression sur les institutions publiques. Nous sommes atterrés de la surenchère entre les associations et institutions censées servir la cause de quelques monarchistes et vendéens nostalgiques. Si « le département de la Vendée » propose sans surprise d'accueillir ces ossements aux Lucs-sur-Boulogne, si Monsieur Retailleau ne souhaite pas, selon ses propres dires « en faire un sujet de polémique », certains demandent sans détour une « reconnaissance publique » en forme de repentance de la République. Après avoir envisagé une « solution mancelle », l'association Vendée militaire suggère maintenant de déposer les ossements dans une crypte de la chapelle du Mont-des-alouettes aux Herbiers, « lieu religieux et déjà commémoratif ». L'association des Fils et Filles des Victimes du Génocide Vendéen (FDVGV) renchérit : les victimes reposeraient « dans un ossuaire souterrain centré sur l'église de Saint-Martin-Lars, avec un office religieux catholique annuel » et elles feraient l'objet d'une identification par ADN financée par un « Fond d'indemnisation du génocide vendéen » !

Attachée tant à la vérité historique qu'aux valeurs de la République, la Société des Amis de la Révolution Française – Club René Levasseur tient à souligner les points suivants :

- La moitié, tout au plus, des combattants de la Grande Armée Catholique et Royale, étaient issus de la Vendée militaire, une minorité de la Vendée géographique. Au cours de la virée de galerne s'y étaient ralliés plusieurs milliers de déplacés, de bretons, de chouans sarthois et mayennais, des volontaires venus d'autres régions, de Champagne et d'Auvergne notamment, voire « même » quelques canonniers dit « allemands ». De surcroît, les civils du Mans, des républicains tombés au cours des combats ont été inhumés avec leurs adversaires royalistes, et, comme l'a dit l'archéologue-anthropologue Elodie Cabot, à l'occasion d'une conférence : même l'ADN n'indique pas les opinions politiques. De quel droit, « le département de la Vendée » (entendons par là certains de ses leaders politiques) et ces associations prétendent-ils s'approprier l'ensemble des dépouilles ?

- Pour ce qui concerne, précisément, la recherche ADN, libre aux familles qui en ont les moyens d'essayer d'identifier leurs ancêtres mais il ne saurait être question que ces recherches à caractère privé s'effectuent sur fonds publics. Quant à la demande « d'indemnisation », elle est tout simplement extravagante voire odieuse et nous en récusons publiquement les objectifs idéologiques.

- Quant au devenir des ossements, ils appartiennent, au même titre que les ossements gallo-romains ou médiévaux de la même fouille à l'histoire archéologique du Mans. Ils doivent donc être conservés par vos services, sous votre autorité, tous dans les mêmes conditions et non devenir, deux siècles plus tard et à leur insu, les instruments d'une entreprise politique sectaire et idéologique.

Nous souhaiterions nous entretenir avec vous sur l'ensemble de ces questions. A cette fin, nous sollicitons un rendez-vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Conseil d'administration,	
Daniel JOUTEUX,	Rémy JANNEAU,
Président.	membre du CA.

Notes documentaires :

1) Registre des décès de la commune de Pontlieue (Archives de la Sarthe numérisées et consultables)

16 nivôse An II (5 janvier 1793) par Michel François Vétillart maire... Marie Pottier (50 ans) m'a déclaré que Noël Belanger, bordager, domiciliée à Pontlieue, âgé de 35 ans son époux a été tué par les brigands (Armée Catholique et Royale) le 20 Frimaire dans cette commune, d'après cette déclaration [...] n'ayant pu par moi-même m'assurer de ce décès vu les circonstances [...]

Sépulture d'urgence sur Arnage au plus près des combats, fosse commune au cimetière Pontlieue, tombe individuelle, où ?

2) Registre des décès de la commune de de Saint-Pavin-des-Champs (Archives de la Sarthe numérisées et consultables)

10 nivôse An II (30 décembre 1793) par Louis François Lemoire, officier public de Saint Pavin des Champs, Charles Lebileux, journalier domicilié section d'outre ponts ville du Mans [...] m'a déclaré le décès de Charles Lebileux son père tué par les brigands (Armée Catholique et Royale) à l'entrée de la route de Laval [...] le 10 décembre [...] lorsqu'il fuyait après la prise de la redoute de Pontlieue, âgé de 50 ans [...]

Le sacriste étant présent comme témoin, probablement sépulture d'urgence au cimetière Saint-Pavin-des-Champs, tombe individuelle ?

3) Le 9 vendémiaire de l'An III de la République (Archives de la Sarthe, série L 876)

Devant Jacques Pierre Vallet, juge de Paix de la section de l'Egalité et de la Montagne de la ville du Mans, est comparu le citoyen François Campaux Apothicaire demeurant commune de Sillé-la-Montagne (Sillé-le-Guillaume) lequel m'a dit que son frère Jacques René Campaux chirurgien au dit Sillé (38 ans) ayant été tué en cette commune le 20 frimaire dernier par les brigands (Armée Catholique et Royale) [...] veuf de Perrine Faillard et père de cinq enfants, tous en bas âge, logeait en cette commune à l'auberge du Cygne près de la place de « l'Epron » et que c'est à la dite auberge que les brigands ont pris et tué le dit Campaux [...] suivent les déclarations de divers témoins sur cette affaire et attestation de mort sans cadavre] ... a dit que le dit Campeaux logé au Cygne demanda des armes pour aller combattre les brigands qui venaient au Mans, qu'il fut du combat de Pontlieue... revint à l'auberge se cacher... (les brigands) prirent le dit Campaux et lui ôtèrent son portefeuille, le conduisirent sur la place de l'Epron... qu'elle entendit un coup de fusil et qu'un moment après les brigands rentrèrent dans l'auberge ayant en main la veste, la culotte, les souliers et les boucles d'argents du dit Campaux [...]

Que le lendemain matin 21 frimaire passant sur la place de l'Epron près de la maison du citoyen Le Boullais horloger, elle a vu le dit Campaux, qu'elle reconnut, très bien, couché par terre et sans vie [...]

Ce document, à lui seul, prouve, que ce républicain dénudé resta toute la bataille au sol, recouvert par les cadavres accumulés en cette place qui fut le dernier bastion de la résistance à l'avancée des troupes républicaines. Il fit partie des charrois qui relevèrent indistinctement les corps mêlés et mutilés après la bataille et se trouve parmi les sépultures d'urgence des Jacobins.